

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

Commune de Murat le Quaire

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget 2019 a été voté le 17 avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Pour notre commune

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, aux subventions.

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 746 001,44 € et se répartissent comme suit :

- impôts et taxes : 225 906 €
- dotations forfaitaire : 146 486 €
- recettes pour les prestations fournies : 135 360 €
- autres recettes diverses : 83 767 € (subventions, remboursements divers ...)
- résultat reporté : 154 482,44 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'achat de fournitures et matières premières, les prestations de services effectuées, l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des véhicules communaux, les subventions versées aux associations, la rémunération du personnel et les intérêts des emprunts.

- charges de gestion courante : 294 500 €
- charges de personnel : 308 300 €
- charges financières : 13 681 €

- subventions : 10 631,08 €

- autres charges : 96 214,17 € dont 20 000 € au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales

- dépenses imprévues : 12 000 €

- autofinancement : 10 675,19 €

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 735 326,25 euros auxquels s'ajoute l'autofinancement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

. Taxe d'habitation : 10.62 %

. Taxe foncière sur le bâti : 10.75 €

. Taxe foncière sur le non bâti : 36.77 €

Ces taux n'ont pas été augmentés pour 2019.

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation forfaitaire s'élève à 146 486 € soit une baisse de 1 771 € par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

b) pour notre commune

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : des travaux sur les bâtiments communaux (accessibilité, mises aux normes, toiture de la Mairie, construction de locaux pour les poubelles), la réfection de la voirie et pour 2019, celle du village de l'Usclade qui n'a pu être réalisée en 2018, la mise en sécurité des rues du bourg au moyen de garde-corps, l'achat de matériel pour les services techniques, travaux de mise aux normes de l'éclairage publique et études diverses.

- en recettes : les subventions versées par l'Europe, l'Etat, le département et la région pour financer les travaux et études, la vente de matériel ou de terrains, le remboursement d'une partie de la TVA par le biais du FCTVA, des taxes sur l'aménagement du territoire, l'emprunt.

Ces sommes sont regroupées dans le tableau qui suit :

BP COMMUNE - INVESTISSEMENT 2019

OPERATIONS	FINANCIERES	NON INDIVIDUALISEE						
DEPENSES								
001	86 460,33 €							
10226	3 150,00 €							
1641	65 455,00 €							
27638	10 567,00 €							
202								500,00 €
2031		14 000,00 €						
2041581		7 028,00 €						
RAR	2 500,00 €	65 872,00 €	8 557,00 €	50 000,00 €		7 000,00 €		
2112		6 000,00 €						
21311			22 600,00 €					
2135		12 700,00 €						
2138		3 706,00 €						
2151				35 590,19 €				
2152				51 336,00 €				
21533				10 728,00 €				
21571		4 700,00 €						
2158		1 930,00 €			- €			
2315					- €	18 000,00 €		
TOTAUX	168 132,33 €	115 936,00 €	31 157,00 €	147 654,19 €		25 000,00 €	500,00 €	488 379,52 €

001								
021	10 675,19 €							
024	3 706,00 €							
10222	9 163,00 €							
10226	- €							
1068	220 389,33 €							
1328		50 720,00 €						
1321			7 779,00 €					
1322				6 726,00 €				
1341			8 192,00 €	29 880,00 €			- €	
1323		800,00 €		11 981,00 €				
RAR							- €	
1641		125 000,00 €						
28	3 368,00 €							
TOTAUX	247 301,52 €	176 520,00 €	15 971,00 €	48 587,00 €	- €	- €	- €	488 379,52 €

Deux budget annexes sont rattachés à la commune pour lesquels, les mêmes principes budgétaires s'appliquent :

- le budget annexe du service de l'eau
- le budget annexe du camping municipal

Service de l'eau

les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 65 775,26 €.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par la vente d'eau aux ménages et les taxes perçues au profit de l'Agence de l'Eau.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien du réseau d'eau, les charges administratives, de personnel, le reversement des sommes perçues au profit de l'agence de l'eau.

La section d'investissement représente des dépenses et recettes équilibrées à 195 512,26 €.

Les travaux de remise aux normes du réseau pour une réduction des fuites existantes et la pose de vannes de sectionnement et de débitmètres, dont l'étude a débuté en 2018, sont prévus et financés au moyen de subventions de l'agence de l'eau pour 70 % du montant HT, par le département pour 10 % du montant HT, l'autofinancement et un emprunt.

Camping

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 119 211,33 €.

Les recettes sont principalement constituées par les redevances payées par les utilisateurs du camping des Couderts et des camping-caristes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de gestion courante, fournitures diverses, entretien des terrains, des bâtiments, assurances, charges de personnel, impôts et taxes, intérêts des emprunts.

La section d'investissement représente des dépenses et recettes équilibrées à 56 171,21 €.

Les dépenses d'investissement sont constituées par l'achat de mobilier, les travaux d'accessibilité et la dette. Les recettes sont fournies par les amortissements et l'autofinancement.

Fait à Murat le Quaire, le 17 avril 2018

Le Maire,

Gérard BRUGIERE.